

Codage Covid19 en périnatalité

Mise à jour mars 2021

Référence :

<https://www.atih.sante.fr/consignes-de-codage-des-sejours-lies-au-covid-19-2> (Mise en ligne du 26/02/21)

Des codes provisoires de la COVID-19 ont été créés par l'OMS et publiés par l'ATIH en mars 2020 afin de coder les diverses situations rencontrées.

En octobre 2020 l'OMS a complété ces codes provisoires pour identifier les affections post Covid, les antécédents d'infection à SARS-CoV2 et le syndrome inflammatoire multi systémique, ces codes pouvant être utilisés de façon rétrospective à partir du mois d'avril 2020 :

Les codes actuellement utilisables dans le PMSI pour le codage des séjours sont les suivants :

1. **Personne atteinte ou suspecte de COVID-19¹**

U07.10 COVID-19, forme respiratoire, virus identifié

U07.11 COVID-19, forme respiratoire, virus non identifié

U07.12 Porteur de SARS-CoV-2 asymptomatique

U07.14 COVID-19, autres formes cliniques, virus identifié

U07.15 COVID-19, autres formes cliniques, virus non identifié

2. **Personne contact ou co-exposée :**

U07.13 Autres examens et mises en observation en lien avec l'épidémie COVID-19.

Dont nouveau-né de mère COVID positive, diagnostic de COVID-19 non retenu cliniquement et/ou radiologiquement, prélèvement non effectué ou non conclusif ; cas possible secondairement infirmé.

3. **Personne ayant présenté un épisode antérieur de COVID-19 :**

• **U08.9 Antécédents personnels de COVID-19, sans précision**

Personne ayant présenté un épisode antérieur de COVID-19 confirmé ou probable **sans symptôme résiduel de COVID-19**. Sert à permettre l'établissement d'un lien avec COVID-19. Ce code ne doit pas être utilisé dans les cas qui présentent encore la COVID-19

Exemple : séjour d'accouchement d'une femme ayant présenté un épisode COVID19 au cours de la grossesse, confirmé biologiquement ou probable, guérie au moment de l'accouchement et ne présentant plus de symptômes liés au COVID19

• **U09.9 Affection post COVID-19, sans précision**

Personne ayant présenté un épisode de COVID-19 présumé guéri **mais chez qui des symptômes ou une affection en lien avec la COVID19 sont présents**.

Exemple : séjour d'accouchement d'une femme ayant présenté un épisode COVID19 au cours de la grossesse, fatigue et anosmie résiduelle

4. **Syndrome inflammatoire multi systémique associé de façon temporelle à la COVID-19**

U10.9 : Syndrome inflammatoire multi systémique associé au COVID-19, sans précision

¹ ATIH. Consignes de codage COVID-19. 23 octobre 2020

« Un diagnostic positif de COVID-19 peut correspondre :

- à un cas pour lequel le virus SARS-CoV-2 a été identifié par un prélèvement biologique (ex : PCR), le code comporte dans ce cas la mention « virus identifié » dans son libellé ;

- à un cas pour lequel le virus SARS-CoV-2 n'a pas été identifié par un prélèvement biologique soit parce que le prélèvement n'a pas été effectué soit parce qu'il n'était pas conclusif. Le code comporte dans ce cas la mention « virus non identifié » dans son libellé. Cette situation inclut les patients « faux négatifs » quand le diagnostic de COVID-19 est retenu par le clinicien sur d'autres éléments que le prélèvement biologique (ex : signes cliniques d'infection respiratoire aiguë et signes visibles en tomodensitométrie thoracique évocateurs de COVID-19). »

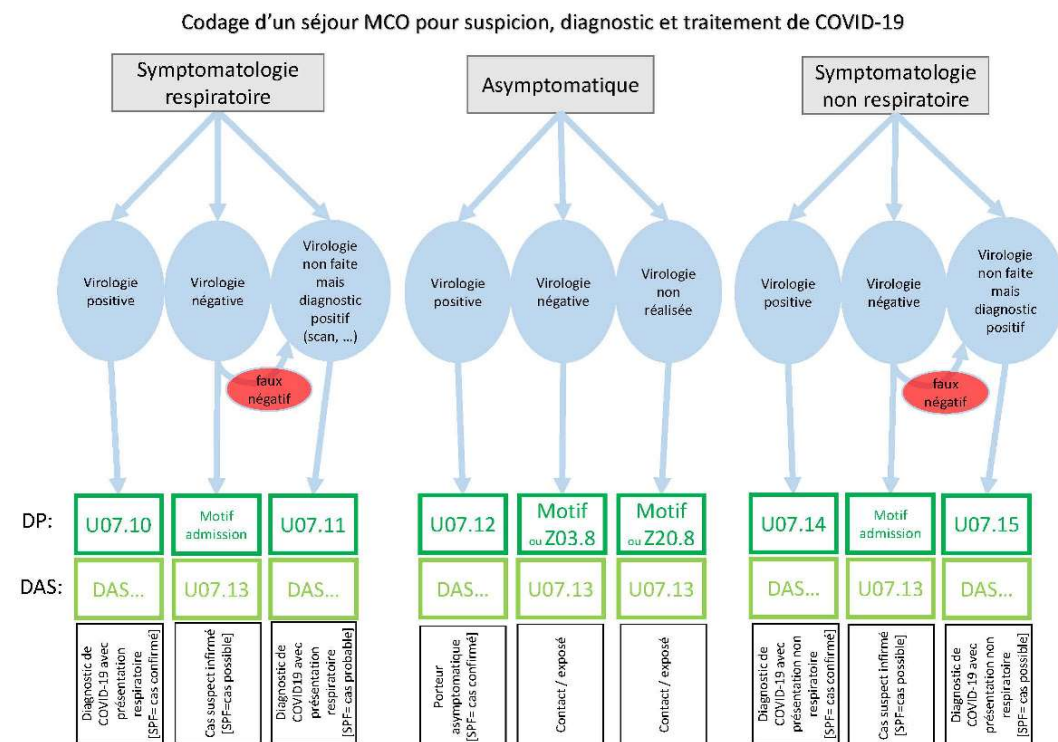
Ce code inclut l'orage cytokinique, le Kawasaki-like syndrome, le Paediatric Inflammatory Multisystem Syndrome (PIMS), le Multisystem Inflammatory Syndrome in Children (MIS-C) et exclut le syndrome adéno-cutanéomuqueux [Kawasaki] (M30.3)

5. Vaccination contre la COVID-19 : deux codes sont utilisables à partir du 01/01/2021 pour distinguer deux situations

- **U11.9 Nécessité d'une vaccination contre la COVID-19, sans précision**, ce code peut être utilisé en diagnostic associé lorsqu'une vaccination est réalisée au cours d'un séjour.
- **U12.9 Vaccins contre la COVID-19 ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique, sans précision**, doit être codé en DAS par convention, pour décrire la cause externe de l'effet indésirable enregistré.

Consignes de codage séjours des femmes enceintes ou accouchées.

Les consignes de codage de l'ATIH pour le PMSI MCO dépendent du motif d'admission, des résultats du prélèvement biologique selon l'algorithme de décision ci-dessous



Source ATIH

1. Le motif d'admission est en lien avec l'infection COVID-19 : en fonction des situations, les codes U07.10, U07.11, U07.12, U07.14 et U07.15, peuvent être placés en diagnostic principal
Exemple :

Une femme enceinte de 34 semaines est hospitalisée en soins intensifs pour prise en charge d'une détresse respiratoire liée à la COVID-19, virologie positive, et accouche au cours du séjour :

DP : U07.10 COVID-19, forme respiratoire, virus identifié

DAS : Détresse respiratoire aigüe, accouchement prématuré, naissance d'un enfant vivant

À noter qu'en raison de la pandémie COVID et y compris chez les femmes enceintes, le DP dans cette situation clinique est le code en U de l'atteinte COVID, et non le code O98.5 Autres maladies virales compliquant la grossesse, l'accouchement et la puerpéralité.

2. **Le motif d'admission n'est pas en lien avec l'infection COVID-19**, le DP est déterminé en fonction de la situation clinique, et tous les codes « Covid19 » peuvent être utilisés en position de diagnostic associé.

Exemple :

Une femme enceinte de 34 semaines est hospitalisée pour menace d'accouchement prématuré, elle présente une pathologie respiratoire liée à la COVID-19, virologie positive, et accouche à 35 SA au cours du séjour.

DP : Accouchement prématuré

DAS : U07.10 COVID-19, forme respiratoire, virus identifié, naissance d'un enfant vivant

3. **Personne contact ou coexposée :**

U07.13 Autres examens et mises en observation en lien avec l'épidémie COVID-19 à utiliser en DAS exclusivement.

S'applique aux femmes enceintes et accouchées et au nouveau-né de mère atteinte de COVID-19, aux personnes pour lesquelles le diagnostic de COVID-19 non retenu cliniquement et/ou radiologiquement, prélèvement non effectué ou non conclusif et au cas possible secondairement infirmé.

4. **Personne ayant présenté un épisode antérieur de COVID-19, confirmé ou probable, qui influence son état de santé, la personne ne souffrant plus de COVID-19.**

U08.9 Antécédents personnels de COVID-19, sans précision

Ainsi, le séjour d'une femme enceinte ou accouchée ayant présenté une infection confirmée ou non par le SARS-CoV-2 et guérie depuis, sera codé en DAS U08.9 **si elle ne présente plus de symptôme résiduel.**

5. **Personne ayant présenté un épisode antérieur de COVID-19 confirmé ou probable avec symptôme résiduel de COVID-19 :**

Ainsi, le séjour d'une femme enceinte ou accouchée ayant présenté une infection confirmée ou non par le SARS-CoV-2 et guérie depuis **avec symptôme résiduel** de la maladie, anosmie par exemple, sera codé en DAS U09.9 (coder également le ou les symptôme(s)).

6. **Personne présentant un syndrome inflammatoire multi systémique associé de façon temporelle à la COVID-19 :** U10.9 : Syndrome inflammatoire multi systémique associé au COVID-19, sans précision **à coder en DAS**

7. **Vaccination contre la COVID-19**

- **Nécessité d'une vaccination contre la COVID-19 au cours du séjour**

U11.9 Nécessité d'une vaccination contre la COVID-19, sans précision, a utiliser en diagnostic associé.

- Patiente vaccinée contre la COVID-19 qui présente, quelques heures après son injection, un œdème étendu autour du site d'injection et une fièvre, nécessitant son hospitalisation.

DP R60.0 Œdème localisé ;

DA R50.9 Fièvre, sans précision,

DA T88.1 Autres complications consécutives à vaccination, non classées ailleurs,

DA U12.9 Vaccins contre la COVID-19 ayant provoqué des effets indésirables au cours de leur usage thérapeutique, sans précision.

Codage des séjours des nouveau-nés à la naissance ou en postnatal de mère COVID 19 (+) infectée au moment de l'accouchement ou pendant la grossesse.

Coder en diagnostics associés :

Chez un nouveau-né asymptomatique :

- U07.13 : Autres examens et mises en observations en lien avec l'épidémie COVID-19

À noter que ce codage s'applique également aux nouveau-nés morts nés et aux nouveau-nés décédés en salle de naissance

Chez un nouveau-né symptomatique

- U07.10 ou U07.14 en fonction de la symptomatologie, COVID19 confirmé en cas de prélèvement positif
- U07.11 ou U07.15 en fonction de la symptomatologie, COVID-19 probable cliniquement ou radiologiquement non confirmé par la biologie, si aucun prélèvement n'a été réalisé ou que le prélèvement n'est pas conclusif mais que l'infection est cliniquement validée
- U07.12 : Enfant asymptomatique mais prélèvement +

Dans les deux cas si des mesures spécifiques d'isolement et de protection ont été prises et sont clairement mentionnées dans le dossier médical le code Z29.0 (Isolement (prophylactique) peut être ajouté en DAS.